

Premiers Secours Citoyen (PSC)

Public visé : Tout public âgé de 10 ans minimum

Prérequis : Aucun

Objectifs : Acquérir les compétences nécessaires à l'exécution d'une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours.

Contenu : Protection – Alerte – Malaises – Perte de connaissance – Arrêt cardiaque – Obstruction des voies aériennes – Traumatisme – Plaies -brûlures – Hémorragies

Durée : 7 heures

Modalités pratiques et logistiques : Formation sur une journée complète ou 2 demi-journées, pas de restauration prévue

Délais d'accès à la formation : Inscription par téléphone jusqu'à 10 candidats, pré-inscription possible sur internet

Accessibilité aux personnes handicapées : pour toutes personnes voulant s'inscrire, prendre contact avec le secrétariat via l'adresse mail ou téléphone pour vérifier l'accessibilité de la formation.

Lieu de la formation : BLOIS (SDIS41) – Centres de secours du département de Loir-et-Cher en fonction des disponibilités d'accueil – Sur site (entreprises, collectivités)

Présentation de l'équipe pédagogique : Les formateurs autorisés à animer ces formations « PSC » doivent être titulaires du certificat de compétence, à jour de formation continue, soit de « formateur en premiers secours civique » ; soit de « formateur au premiers secours en équipe ».

Les titulaires du certificat de « formateur sauveteur-sauveteur du travail » (FSST), à jour de formation de maintien et actualisation des compétences, sont également autorisés à dispenser l'unité d'enseignement « Premiers Secours Citoyen ».

Méthodes mobilisées / Modalités d'évaluation : Exposés théoriques, démonstration pratiques et apprentissage des gestes, mises en situations professionnelles.

- **arrêté du 21 décembre 2016 : les personnes à mobilité réduite seront évaluées sur leurs capacités à guider un témoin à réaliser les gestes de 1^{er} secours pour assurer la survie d'une victime en situation de détresse.**

Participer à toute la formation, réaliser tous les gestes de secours lors de l'apprentissage et participer au moins une fois comme sauveteur à une activité d'application (cas concret, exercice de simulation...).

Possibilités de validation d'un/des blocs de compétences : Tous les blocs de compétences doivent être validés.

Equivalences, passerelles : NON

Suites de parcours : NON

Débouchés : Prérequis pour des examens ou concours (Assistantes maternelles, licence de taxi, professeurs des écoles...)

Taux d'obtention des certifications préparées : 100 % de réussite

Documentation utile : Un livret « Premiers Secours Citoyen » est remis à chaque participant à l'issue de la formation

Tarifs : 65 euros par personnes – Forfait de groupe (6 à 10 stagiaires) : 560 € / groupe

Contact : UDSP 41 – udsp41@sdis41.fr - 02 46 92 96 90